



Paris, le 30 septembre 2025

## Communiqué de presse

La 32<sup>ème</sup> édition du concours des rubans du Patrimoine est lancée !

Ce concours, organisé par la Fédération Française du Bâtiment en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques, récompense des communes ou structures intercommunales ayant réalisé, avec des entreprises du Bâtiment, des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Depuis 1995, 1 987 prix ont été décernés : 1 547 prix départementaux, 245 prix régionaux et 195 prix nationaux.

La valorisation du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie occupent une place centrale dans les préoccupations des Français. Les projets récompensés par « les rubans du Patrimoine » témoignent de la créativité et de la détermination des divers acteurs impliqués. Ils illustrent également le dynamisme des collectivités locales et de leurs groupements, tout en mettant en lumière le savoir-faire des artisans, des entrepreneurs du bâtiment et de leurs compagnons.

**Vous trouverez toutes les informations et le formulaire de participation à cette 32<sup>e</sup> édition des « rubans du Patrimoine » sur le site [www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr). Les dossiers devront être déposés au plus tard le 31 janvier 2026.**

Pour cette édition, le concours s'enrichit d'un nouveau prix national valorisant les projets avec des démarches environnementales exemplaires.



Par ailleurs, l'édition 2025 du concours « les rubans du Patrimoine » se clôturera par la cérémonie de remise des prix nationaux qui se tiendra le **10 décembre prochain à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, à Paris.**

Les communes de Lamazière-Basse (Corrèze), Falaise (Calvados), Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), le Syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques) et la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (Ain) se verront remettre leur prix par les représentants des cinq partenaires organisateurs.

Contacts :

**Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité**

Service Communication : 01 44 18 13 59

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques**

Secrétariat général – 01 40 69 51 63

[www.groupement-mh.org](http://www.groupement-mh.org)

**Fédération Française du Bâtiment**

Editions, Presse et Communication : 01 40 69 51 39

[www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

**Fédération nationale des Caisses d'Épargne**

Département Communication : 01 44 38 50 22

[www.federation.caisse-epargne.fr](http://www.federation.caisse-epargne.fr)

**Fondation du patrimoine**

Maëlys ARNOU, chargée de relations médias : 06 37 84 67 26

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)